

# Avis aux fournisseurs

Le 24 octobre 2006

## PROCESSUS D'ATTRIBUTION ET DE GESTION DE CONTRATS

La Direction générale de l'arpentage et du cadastre (DGAC) désire informer ses fournisseurs que des changements seront apportés aux politiques de gestion actuelles d'attribution et de gestion de contrats par le gouvernement du Québec et les organismes publics.

L'entrée en vigueur du projet de loi n<sup>o</sup> 17 sur les contrats des organismes publics et de sa future réglementation devrait apporter des modifications au processus d'attribution et de gestion des contrats. De fait, ce projet de loi a pour objet de déterminer les conditions des contrats conclus entre un organisme public et des contractants privés lorsque ces contrats impliquent une dépense de fonds publics. Il vise également l'harmonisation de la procédure d'octroi de contrat pour l'ensemble des organismes publics.

Entre autre, ce projet de loi prévoit qu'un organisme public devra recourir à la procédure d'appel d'offres public et utiliser le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (*se@o*). Ceci implique donc la disparition du fichier des fournisseurs tel que nous le connaissons aujourd'hui. Pour de plus amples renseignements sur le *se@o*, consultez le site [seao.ca](http://seao.ca)

Nous vous invitons également à consulter ce projet de loi au site des publications du Québec à l'adresse suivante : [www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca](http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca) et nous faire part de vos commentaires auprès de Mme Hélène Jean par télécopieur : (418) 646-0120 ou par courriel : [helene.jean@mrfn.gouv.qc.ca](mailto:helene.jean@mrfn.gouv.qc.ca)

Source : Direction de la rénovation cadastrale  
Téléphone : (418) 627-6299

(Avis 06-05)